

<p><b>DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES</b></p> <hr/> <p><b>ARRONDISSEMENT DE GRASSE</b></p> <hr/> <p><b>CANTON DE VALBONNE</b></p>
---

N° 2022-446

**NOMBRE**

de conseillers en exercice

33

de présents

22

de votants

31

<p><b>OBJET</b></p>
<p><b>Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) Convention</b></p>

**VOTES**

Pour	31	
Contre		
Abstention		

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de la commune de Valbonne étant rassemblé en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de :

Monsieur CESARO Joseph, Maire

**Étaient présents** : CESARO Joseph, DEBORDE Elisabeth, CHAKIR Karine, VIENNE Jacques, MAGLIARO Elena, JOSEFOWICZ Patrick, DOMISSY Claire, COUTEL John, GARNIER Bernard, PAILLARD Anne, MASSON Thierry, GARNESON Claude, DESPINASSE Didier, ROULIN Laure, REMILLIEUX Sébastien, MURAT Jean-Benoît, ADAMI Lise, ROUGELIN Alexandra, SANTOS Xavier, DAUNIS Marc, DERONT BOURDIN Gautier, LASSOUED Bouchra.

**Procurations** : ARDICHVILI Emmanuel à DEBORDE Elisabeth, KHAYAT Mélanie à CESARO Joseph, MINEREAU-GAY Olivier à DOMISSY Claire, FONTAINE Aubane à PAILLARD Anne, LAMBIN Céline à CHAKIR Karine, PAUL Kathryn à CHAKIR Karine, ETORÉ Christophe à ROUGELIN Alexandra, BOSSARD Frédéric à SANTOS Xavier, SIMON Arthur à DERONT BOURDIN Gautier.

**Absents** : MEUNIER Pierre, PEACOCK Valérie.

Monsieur Thierry MASSON a été désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Commune promet au sein des établissements petite enfance une démarche éco-responsable.

La qualité de nos crèches et l'espace naturel qu'elles procurent nous permettent d'identifier ces lieux en tant que refuge LPO sous le label « Mon établissement est un refuge LPO » qui correspond la mise en valeur des espaces préservant la biodiversité et la qualité de vie de l'homme.

Le multi-accueil de Garbejaire (crèche) est, depuis le début d'année 2021, engagé dans un processus de demande de labélisation écolo - crèche proposé par l'association LABEL VIE. Ce label valorise l'engagement de la structure en faveur du développement durable.

L'équipe éducative et pédagogique a choisi de prioriser les thèmes suivants: Entretien - Activité et jeux - Biodiversité.

Les actions déjà mises en place sont : un petit jardin, un site de compostage, des activités d'observations.

L'obtention du Label "mon établissement est un refuge" permettrait à la crèche de développer l'axe biodiversité. Cette action serait complémentaire et pourrait valoriser celle-ci dans le bilan de demande de labélisation écolo - crèche.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), mène un certain nombre d'actions de sensibilisation :

- Réalisation de refuges pour oiseaux dans le Parc des Bouillides et de panneaux d'informations,
- Interventions de plus en plus nombreuses chaque année auprès des scolaires et extrascolaires et maintenant auprès de la petite enfance.

Ses objectifs rejoignent ceux de la Commune en matière d'éducation à l'environnement. Pour protéger la nature, les jeunes doivent apprendre à l'apprécier et la comprendre, ce qui passe nécessairement par un contact direct avec le milieu naturel.

La LPO propose la signature d'une convention par crèche mettant en valeur des espaces de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité dans un but pédagogique. Ces conventions « Mon établissement est un refuge LPO » représentent un engagement actif à respecter la Charte des refuges. A savoir :

- Créer des conditions propices au maintien et à l'installation de la faune et de la flore sauvages,
- Renoncer à l'utilisation de produits chimiques,
- Réduire l'impact sur l'environnement,
- Faire du refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité.

Les crèches de la Commune sont partie prenante de ce projet dans le cadre des démarches de développement durable déjà entreprises.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil :

- **APPROUVE** le principe de la signature de conventions avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour chaque multi-accueil (crèche) de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir par multi-accueil (crèche) ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire certifie que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le 04 juillet 2022 et que la convocation du Conseil a été faite le 22 juin 2022. La présente délibération a été affichée le 08 juillet 2022 et sera notifiée.

Valbonne Sophia Antipolis, le 08 juillet 2022

Le Maire,